



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 juin 2006 — N° 39

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

La Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, faits au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 320-20060607)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, faits au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001.

(Dépôt n° 321-20060607)

7 juin 2006

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil médical du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 322-20060607)

M. le président dépose :

Le tome I du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2005-2006, accompagné d'une brochure exposant les faits saillants du rapport.

(Dépôt n° 323-20060607)

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 6 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 324-20060607)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 6 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 325-20060607)

7 juin 2006

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 422 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.
(Dépôt n° 326-20060607)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 64 045 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une loi interdisant la distribution de sacs de plastique non biodégradables.
(Dépôt n° 327-20060607)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un document intitulé *Fédéralisme d'ouverture, Charest & Harper – Facture*.
(Dépôt n° 328-20060607)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, et M. Bourdeau (Berthier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes et lauréats de la quatrième édition des prix Reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.

7 juin 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, le député de Saint-Hyacinthe, M. Léandre Dion, soit nommé membre de la Commission de la culture ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M. Turp (Mercier) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

7 juin 2006

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Paul Cormier, mieux connu sous le nom de Monsieur Pointu, pour l'ensemble de sa carrière et qu'elle offre ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée, M. Turp (Mercier) et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Jacques Brault, lauréat du Prix du poète 2006 décerné lors du 7^e Marché francophone de la poésie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de l'air pur qui se tient aujourd'hui.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, M. Jutras (Drummond), Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, et M. Grondin (Beauce-Nord) proposent conjointement :

7 juin 2006

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des municipalités qui se déroule du 4 au 10 juin 2006 sous le thème *Les citoyens au cœur de la fête* et félicite les lauréats et lauréates, citoyens et citoyennes, employés municipaux et organismes à but non lucratif, qui recevront le prix du Mérite municipal, le 9 juin prochain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le 8 juin 2006, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, et qu'à cette fin elle entende l'organisme suivant :

- Les représentants du syndicat des professeurs du Conservatoire (SPEQ)

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

7 juin 2006

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition et 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 201, Loi concernant la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, et le projet de loi n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

7 juin 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 6 juin 2006, sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) dépose :

Copie d'un courriel, en date 10 avril 2003, envoyé aux Amis du parc du Mont-Orford par M. Jean Charest, alors chef de l'opposition officielle, concernant le projet de développement immobilier au parc du Mont-Orford.

(Dépôt n° 329-20060607)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 52 en annexe)

Pour: **65** Contre: **37** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

7 juin 2006

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi sur les contrats des organismes publics, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 53, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 10.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 17, Loi sur les contrats des organismes publics, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

7 juin 2006

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 16 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 8 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 8 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 58, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 juin 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

7 juin 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 52)

POUR - 65

Auclair	Cholette	Hamel	Normandeu
Audet	Clermont	Houda-Pepin	Ouimet
Bachand	Copeman	James	Paquet
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Jérôme-Forget	Paquin
Beauchamp	Couillard	Kelley	Pelletier
Béchard	Courchesne	Lafrenière	Perreault
Bergman	Delisle	Lamquin-Éthier	Reid
Bernard	Descoteaux	L'Écuyer	Rioux
Bernier	Després	Legault	Soucy
Blackburn	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Théberge
Boulet	Dupuis	Lessard	Thériault
Brodeur	Fournier	Loiselle	<i>[Anjou]</i>
Charest	Gabias	MacMillan	Tomassi
<i>[Sherbrooke]</i>	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Vallières
Charest	Gaudet	Marsan	Vien
<i>[Matane]</i>	Gauthier	Mercier	Whissell
Charlebois	Gautrin	Moreau	
Chenail	Hamad	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

CONTRE - 37

Beaudoin	Cousineau	Legendre	Thériault
Bergeron	Deslières	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Bertrand	Dion	Lemay	Tremblay
Bouchard	Doyer	Lemieux	Turp
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Maltais	Valois
Boucher	Girard	Morin	Vermette
Bourdeau	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Caron	Harel	Pagé	
Champagne	Jutras	Papineau	
Charbonneau	Lefebvre	Robert	
Charest	Legault	Simard	
<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	St-André	